

SARL A.K.S INFORMATIQUE

225 RUE RAYMOND LOSSERAND

75014 PARIS

Société au Capital de 5 000,00 €

Siren : R.C.S. PARIS 893 459 867

.....

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 31 MAI A 15 HEURES,

Les Associés de la SARL A.K.S INFORMATIQUE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société.

Le Gérant, Monsieur BARUA Rahul déclare la séance ouverte.

Il annonce, en tant que gérant, que durant sa gestion et jusqu'à ce jour, la responsabilité de la SARL A.K.S INFORMATIQUE n'a été nullement engagée, qu'aucune dette ne court à date, et que les formalités administratives, sociales et fiscales sont à jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Le Changement de gérant
2. 3 cessions de parts sociales

Le Gérant déclare la séance ouverte et annonce la résolution suivante :

PREMIÈRE RESOLUTION : un changement de Gérant

D'un commun accord, l'Assemblée Générale décide de procéder au changement de son Gérant.

Le Gérant actuel, Monsieur BARUA Rahul, quitte la gérance. Elle sera confiée à compter de ce jour à :

Monsieur BARUA Ujjal

Né le 7 juin 1978 à Suchia Chittagong (Bangladesh)

Demeurant au 20 rue du Clos Feuquières 75015 Paris

Nationalité bangladaise

Ce nouveau Gérant est nommé en remplacement de l'ancien démissionnaire.

Ainsi l'article 12 des statuts est modifié au 31/05/2025, suite à ce changement de Gérant.

CETTE RESOLUTION est adoptée à l'unanimité sans avis contraire, ni abstention

DEUXIEME RESOLUTION : Une Cession de Parts Sociales

Monsieur BARUA Rahul titulaire de 50 parts sociales, cède 20 de ses parts sociales à :

Monsieur BARUA Ujjal

Né le 7 juin 1978 à Suchia Chittagong (Bangladesh)

Demeurant au 20 rue du Clos Feuquières 75015 Paris

Nationalité bangladaise

Pour une valeur de MILLE EUROS (1.000 euros) ;

A compter du 06/05/2025.

CETTE RESOLUTION est adoptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Ainsi l'article 7 des statuts est modifié au 31/05/2025, suite à cette cession de parts sociales.

TROISIEME RESOLUTION : Une Cession de Parts Sociales

Monsieur BARUA Rahul titulaire de 50 parts sociales, cède 30 de ses parts sociales à :

Madame BARUA Aparupa

Née le 1^{er} janvier 1995 à Chattogram (Bangladesh)

Demeurant au 4 rue Marcel Dubois 75012 Paris

Nationalité bangladaise

Pour une valeur de MILLE CINQ CENT EUROS (1.500 euros) ;

A compter du 06/05/2025.

CETTE RESOLUTION est adoptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Ainsi l'article 7 des statuts est modifié au 31/05/2025, suite à cette cession de parts sociales.

QUATRIEME RESOLUTION : Une Cession de Parts Sociales

Monsieur BARUA Kuladip titulaire de 50 parts sociales, cède 10 de ses parts sociales à :

Madame BARUA Aparupa

Née le 1^{er} janvier 1995 à Chattogram (Bangladesh)

Demeurant au 4 rue Marcel Dubois 75012 Paris

Nationalité bangladaise

Pour une valeur de CINQ CENT EUROS (500 euros) ;

A compter du 06/05/2025.

CETTE RESOLUTION est adoptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

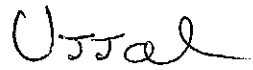
Ainsi l'article 7 des statuts est modifié au 31/05/2025, suite à cette cession de parts sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion s'est levée à 15h 25 min.

Certifié conforme,

Le Gérant

M. BARUA Ujjal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ujjal', written in a cursive style.